AIDE AU PERMIS DE LA VILLE DE BOIS GRENIER

La Ville octroie une aide de 100 € après l'obtention du permis de conduire.
Elle est réservée :

- aux 18-21 ans
- résidant à Bois Grenier
- inscrits sur les listes électorales

Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie.

https://www.mobilimel.fr/solution/aide-au-permis-de-conduire-bois-grenier/

Mairie de Bois-Grenier:
84 rue de Pourtalès
59280 - Bois-Grenier
https://www.mairieboisgrenier.fr/